



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

ARRETE N° 09-2023

Objet : Désignation des Elus à siéger au Comité social territorial (CST) et à la formation spécialisée du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT)

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 mai 2022 créant le Comité social territorial (CST) et la formation spécialisée du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT),

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 mai 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui des représentants de l'employeur à 5 titulaires pour le CST et sa formation spécialisée (FSSSCT),

Considérant qu'il est de la responsabilité du Président de désigner les représentants des élus devant siéger au Comité social territorial,

Il est proposé de désigner :

- **5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au Collège élus du CST,**

Membres titulaires :

- Jocelyne POITEVIN
- Katell CHANTREAU
- Dominique TILLIER
- Sébastien THOMAS
- Isabelle STEFANUTTI

Membres suppléants :

- André GUILLEMOT
- Hugues TUPIN
- Marie Pierre BARIOU
- Françoise LAOUENAN-LE LEC
- Bertrand POULMARC'H

- **5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au FSSSCT au Collège élus du FSSSCT**

Membres titulaires :

- Hugues TUPIN
- Dominique TILLIER
- François GUET
- Isabelle STEFANUTTI
- Jocelyne POITEVIN

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Affiché le 12/05/2023

ID : 029-242900645-20230512-AR_09_2023-AR

Membres suppléants (convoqués dans l'ordre de la liste) :

- Dominique BOUCHERON
- André GUILLEMOT
- Françoise LAOUENAN-LE LEC
- Bertrand POULMARC'H
- Sébastien THOMAS

Fait à Douarnenez, le 10 mai 2023.

La Présidente

Jocelyne POITEVIN

